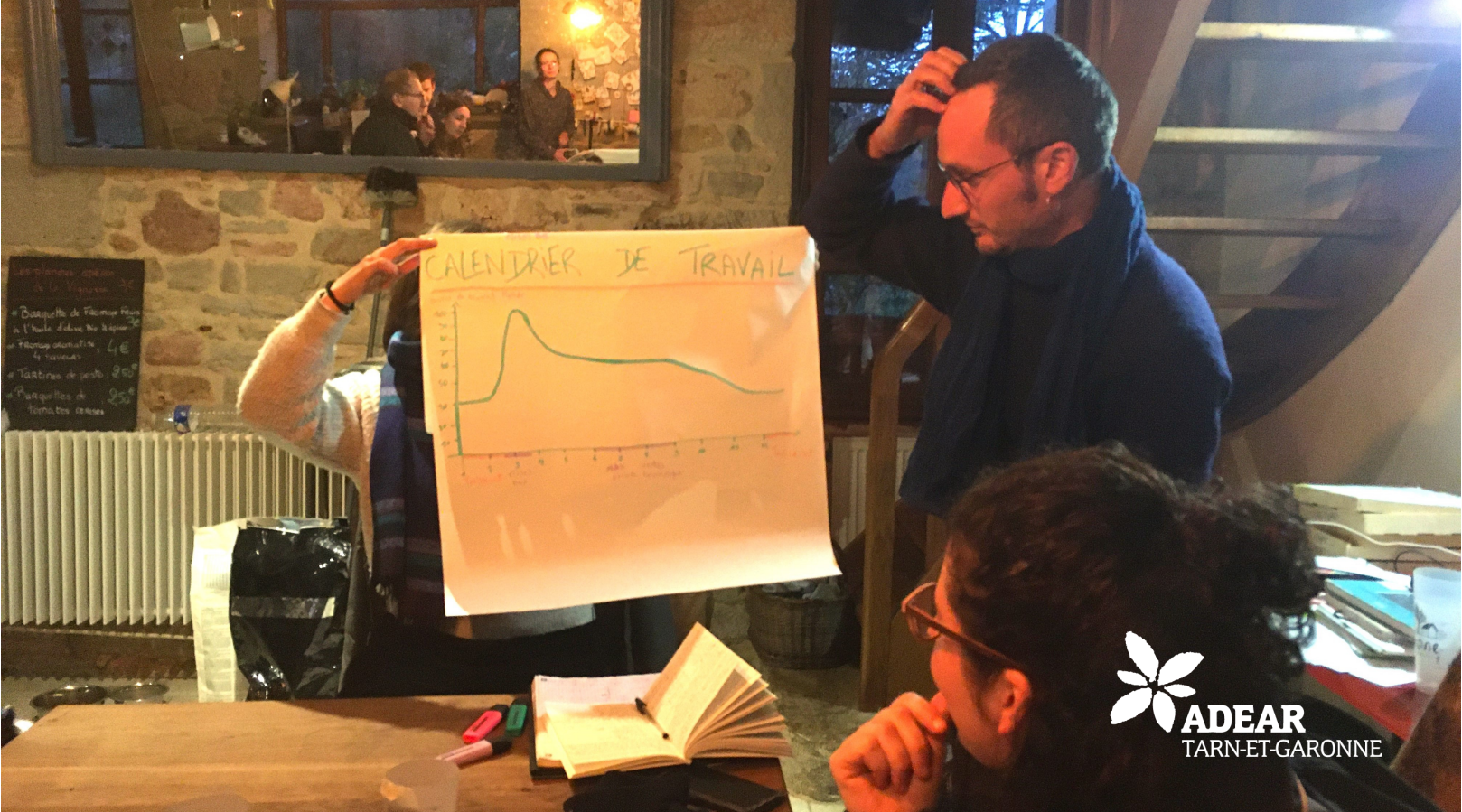




CHIFFRER SON PROJET DE CRÉATION, REPRISE OU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ EN AGRICULTURE PAYSANNE

Formation certifiante - Fiche N°RS7135 depuis le 30/04/2025 (durée d'enregistrement de 5 ans)

OBJECTIFS

Acquérir les compétences indispensables pour construire un prévisionnel économique questionnant la viabilité économique et la vivabilité du projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne.

PROGRAMME

Jour 1

- Poser les hypothèses de dimensionnement de sa future exploitation, au démarrage et en vitesse de croisière.
- Identifier ses besoins personnels en termes de revenus et de temps disponible.

Jour 2

- Réfléchir aux principaux éléments composant une étude de marché, soit définir une gamme de produits, la stratégie de commercialisation envisagée et les prix proposés.
- Evaluer la rentabilité du projet envisagé à travers la réalisation d'un compte de résultat.

Jour 3

- Analyser les besoins en financement pour la construction de l'outil de production et définir les solutions de financement adaptées.

Jour 4

- Identifier les flux de trésorerie à travers le plan de trésorerie pour mieux gérer sa future ferme.

Jour 5

- Comprendre les indicateurs économiques utilisés pour évaluer un projet.
- Présenter son projet devant un public.



Dates : 19 et 26 mai, 9, 16 et 23 juin 2026
Durée : 35 heures



Maison de la Région
23 Pl. Prax Paris
82 000 Montauban

Intervenants :

C. PELLERIN, formatrice ARDEAR Occitanie
F. MONAT, Financement agricole, Midi-Pyrénées Active
S. NEGRE, Marché agricole, Crédit Agricole

Responsable de stage : Mathilde LEPINE, chargée de formation, 06 46 74 70 69
adear82.ml@jeminstalllepaysan.org

Organisation de formation : ARDEAR Occitanie
N° OF : 91300275330

Pour plus d'information concernant la certification, rendez-vous sur le site de France compétence : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7135/>

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports, de mises en pratique sur les projets des participants et de temps d'échange où la participation des stagiaires est valorisée.

PUBLIC

Porteurs de projets ou nouveaux installés.

PRÉREQUIS

Avoir un projet de création, de reprise ou de développement d'activité agricole.

MODALITÉS D'ÉVALUTATION

L'évaluation se fait sur la base du rendu du dossier de présentation du prévisionnel économique du candidat dans un délai d'un mois maximum après la formation. Un dossier type est proposé au candidat pour présenter qualitativement et quantitativement son projet, en s'appuyant notamment sur un tableur informatique. Le candidat appuiera sa présentation sur un plan de production, un plan de financement sur trois ans, un compte de résultat sur trois ans ainsi que sur un plan de trésorerie sur un an.

ACCESSIBILITE HANDICAP

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

COUT ET PRISE EN CHARGE

Frais pédagogique : 1 330€

Formation prise en charge par VIVEA selon éligibilité et montant du plafond restant. Éligible France Travail, CPF. Pour les personnes qui ne seraient pas éligibles, merci de nous contacter.

INFORMATIONS SUR LA CERTIFICATION

La certification est obtenue si le candidat valide l'ensemble des compétences du référentiel. En fin de formation, un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire. Pour les personnes ayant validé l'épreuve, un parchemin sera délivré.

Cette certification est enregistrée auprès de France Compétences au Répertoire Spécifique sous le numéro RS5944 depuis le 25 mars 2022 (durée d'enregistrement de 3 ans). Les organismes co-certificateurs sont l'ARDEAR AURA, l'ARDEAR Occitanie, l'ARDEAR PACA et la FADEAR.

En 2024, 232 stagiaires se sont présentés à l'évaluation et 178 sont titulaires de la certification, soit un taux de réussite de 76.61%. Le taux de satisfaction pour cette formation était de 100%.

Pour plus d'information concernant la certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7135/>

Bulletin d'inscription mis à jour le 25/03/2025, V1

BULLETIN D'INSCRIPTION

CHIFFRER SON PROJET DE CRÉATION, REPRISE OU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ EN AGRICULTURE PAYSANNE

DATES : 19 et 26 mai, 9, 16 et 23 juin 2026

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VILLE DE NAISSANCE :

VOTRE STATUT MSA :

☐ Salarié(e) agricole

☐ Chef d'exploitation

☐ ARE(Pôle emploi)

☐ Cotisant(e) solidaire

☐ Autre, précisez :

☐ Porteur de projet avec
PPP agréé

☐ J'autorise l'ADEAR 82 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation de l'ARDEAR Occitanie consultable en suivant.

Fait à

Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CET ACCOMPAGNEMENT :

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription avant le 19/04/2026 à l'adresse suivante :



Responsable de stage : Mathilde Lépine
ADEAR Tarn-et-Garonne
16 rue Jacques Cartier, 82000 Montauban

En cas de prise en charge spécifique, le délai de prise en charge de l'inscription peut être plus long. Contactez nous au plus vite au : 06 46 74 70 69 ou 06 12 92 87 92 ou à adear82.ml@jeminstallepaysan.org

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION DE L'ARDEAR OCCITANIE

PUBLIC

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer (dans un délai minimal d'un mois avant le début de la formation).

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Adearg, Adear 82, ARDEAR Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.

Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.

Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, réalités techniques...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

ASPECTS PRATIQUES

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.

Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

COUT DES FORMATIONS

Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande. Pour les non-adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

ATTESTATION

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

ANNULATION

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

RECLAMATION

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.